

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

---

## D-SOLO (L)

---

---

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

#### **1.1. Identificateur de produit**

<b>Nom du produit</b>	D-SOLO (L)
<b>Code du produit</b>	Aucun(e).
<b>L'identifiant unique de formulation (UFI)</b>	9000-S0QM-9000-VA78

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

<b>Utilisation de la substance/du mélange</b>	Construction. Additif pour la fabrication de béton
---	---

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<b>Identification de la société/entreprise</b>	Concretum Construction Science AG Breitloostrasse 7 8154 Oberglatt Switzerland Phone: +41 44 445 13 46 info@concretum.com
--	--

<b>1.4. Numéro d'appel d'urgence</b>	145 (Tox Info Suisse) International: +41 44 251 51 51 Concretum Construction Science AG: +41 44 445 13 46 (08:00 - 16:00) www.concretum.com
--------------------------------------	--

<b>Date de révision</b>	15.12.2025
-------------------------	------------

<b>Version</b>	1.1 (Version précédente: 1.0)
----------------	-------------------------------

---

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008** Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318

**Information complémentaire** Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**



**Mention d'avertissement** Danger

**Mentions de danger** H318: Provoque des lésions oculaires graves.

**Conseils de prudence** P280: Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et un équipement de protection du visage.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Informations supplémentaires** Aucun(e).

**Identificateur de produit** 2,2-diméthylpropane-1,3-diol, No.-CAS 126-30-7, No.-CE 204-781-0

**2.3. Autres dangers** Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.2. Mélanges**

<b>Composants</b>	<b>% en poids</b>	<b>Classification CLP</b>	<b>Identificateur de produit</b>
2,2-diméthylpropane-1,3-diol	50% - 75%	Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 126-30-7 No.-CE: 204-781-0

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses** Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Protéger l'oeil intact. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Effets aigus anticipés: Sensation de brûlure superficielle. Vue brouillée.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

**Moyens d'extinction inappropriés** Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Equipement spéciaux pour la protection des intervenants** Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

**Méthodes particulières d'intervention** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Pour les non-secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Ventiler la zone.
<b>6.2. Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).
<b>6.4. Référence à d'autres rubriques</b>	Voir chapitre 8 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et les parties du corps exposées avant de manger, boire ou fumer et après le travail. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Porter un équipement de protection individuel. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur d'origine.
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Additif pour la fabrication de béton

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

<b>Limite(s) d'exposition</b>	Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.
-------------------------------	--

#### **PNEC/DNEL**

##### **2,2-diméthylpropane-1,3-diol (CAS 126-30-7)**

EU - REACH (1907/2006) -

Registration Data - Derived No

general population dermal systemic effects long term exposure 5 mg/kg bw/day DNEL (204-781-0)

Effect Levels (DNELs)	<p>general population oral systemic effects long term exposure 5 mg/kg bw/day DNEL (204-781-0)</p> <p>general population inhalation systemic effects long term exposure 8.7 mg/m<sup>3</sup> DNEL (204-781-0)</p> <p>workers dermal systemic effects long term exposure 10 mg/kg bw/day DNEL (204-781-0)</p> <p>workers inhalation systemic effects long term exposure 35 mg/m<sup>3</sup> DNEL (204-781-0)</p>
EU - REACH (1907/2006) - Registration Data - Predicted No Effect Concentrations (PNECs)	<p>5 mg/L PNEC (freshwater, 204-781-0)</p> <p>0.5 mg/L PNEC (marine water, 204-781-0)</p> <p>5 mg/L PNEC (freshwater (intermittent releases), 204-781-0)</p> <p>18.5 mg/kg sediment dw PNEC (sediment (freshwater), 204-781-0)</p> <p>1.85 mg/kg sediment dw PNEC (sediment (marine water), 204-781-0)</p> <p>20 mg/L PNEC (sewage treatment, 204-781-0)</p> <p>0.77 mg/kg soil dw PNEC (soil, 204-781-0)</p>

## 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.
<b>Protection individuelle</b>	
<i>Protection respiratoire</i>	Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas inhaler l'aérosol. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
<i>Protection des mains</i>	Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température). Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'un fournisseur à l'autre. Gants en Butyl. Gants en Nitrile.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
<b>Contrôle d'exposition de l'environnement</b>	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Douce.
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	ca. 100 °C
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	Non déterminé.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	> 170 °C
<b>pH:</b>	7 - 9 (20 °C)
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité:</b>	complètement miscible (Eau)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	ca. 0.98 (20 °C)
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non déterminé.
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non applicable.

### **9.2. Autres informations**

<b>9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique</b>	Pas d'information disponible.
<b>9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité</b>	Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1. Réactivité</b>	Pas de dangers particuliers à signaler.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Pas de décomposition en utilisation conforme. Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Des oxydants forts. Des acides forts et des bases fortes.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	//Produits de décomposition dangereux Aldéhydes. Cétones. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Données toxicologiques pour les composants <b>2,2-dimethylpropane-1,3-diol (CAS 126-30-7)</b> Oral LD50 Rat = 3200 mg/kg (NZ_CCID)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut irriter la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Donnée non disponible.

### **11.2. Informations sur les autres dangers**

<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.
<b>Autres données</b>	Donnée non disponible.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

<b>12.1. Toxicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Données toxicologiques pour les composants
-----------------------	--

### **2,2-dimethylpropane-1,3-diol (CAS 126-30-7)**

Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data	EC50 72 h <i>Desmodesmus subspicatus</i> >500 mg/L (IUCLID)
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	EC50 72 h <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> >1000 mg/L (IUCLID)
Environmental Fate - Biodegradation in Water	LC50 96 h <i>Oryzias latipes</i> >1000 mg/L [semi-static] (IUCLID)
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation	>80 - <90 % 28 d degradation (CO <sub>2</sub> evolution) OECD Guideline 301 B (CO <sub>2</sub> Evolution Test) (ECHA_API)
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation	Readily biodegradable according to OECD guidelines.  Biodegradable under anaerobic conditions.
<b>12.2. Persistence et dégradabilité</b>	Facilement biodégradable.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Une bioaccumulation est peu probable.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Donnée non disponible.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT, vPvB ou perturbateur endocrinien à une concentration supérieure à 0,1%.
<b>12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.
<b>12.7. Autres effets néfastes</b>	Pas d'information disponible.

---

## ***RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination***

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Eliminer comme le produit non utilisé.

---

## ***RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport***

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Non applicable.
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non applicable.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non applicable.
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Non applicable.
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.



**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.